



Avis simple
Breizh cup individuel – Compétition de
pêche sous-marine
3 juillet 2016

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-1 et suivants et R. 334-1 et suivants,

Vu le décret n°2007-1406 du 28 septembre 2007 portant création du Parc naturel marin d'Iroise,

Vu l'arrêté conjoint du Préfet maritime de l'Atlantique et du Préfet du Finistère du 15 janvier 2016 portant renouvellement de la composition du Conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise,

Vu le plan de gestion du Parc naturel marin d'Iroise, adopté par le Conseil de gestion le 29 septembre 2010 et par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées le 25 novembre 2010,

Vu la saisine du 9 mai 2016 de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer,

Compte-tenu que les projets soumis à évaluation d'incidences Natura 2000 sont soumis à un avis simple du Conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise,

Considérant les éléments présentés par l'association « Agachon tranquille » dans la déclaration de manifestation nautique et l'évaluation des incidences Natura 2000,

Compte tenu de l'appréciation technique de l'effet de cette manifestation nautique sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire présents dans les sites Natura 2000 dans lesquels se trouvent la zone de compétition pour ce concours de chasse sous-marine et pour lesquels le parc naturel marin est opérateur (FR 5300018 et FR 5310072),

Considérant que cette demande est conforme au plan de gestion du parc naturel marin, compte-tenu des interactions négatives potentielles négligeables de cette manifestation avec les enjeux de gestion du Parc naturel marin d'Iroise (événement ponctuel, pas de spectateurs),

Article unique

La Présidente du Conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise émet un **avis simple favorable** avec la prescription de ne pas ancrer les bateaux sur les herbiers de *Zostera marina* ni les bancs de maërl.

Au Conquet le, 10 MAI 2016

La Présidente du Parc naturel marin d'Iroise

Nathalie SARRABEZOLLES

REÇU LE 10 MAI 2016

Cecile LEFEUVRE

De: "aiml - DDTM 29/DML/PLAM/Brest emis par ARGOUARCH Hervé - DDTM 29/DML/PLAM/Brest" [herve.argouarch.-ddtm-aiml-pambr@finistere.gouv.fr]
Envoyé: lundi 9 mai 2016 15:21
À: Philippe LE NILIOT; Cecile LEFEUVRE
Objet: Manifestation nautique -Agachon Tranquille- pour avis
Pièces jointes: Manaut 89-2016.pdf; Carte Manaut 89-2016.pdf

Bonjour,

L'association "Agachon Tranquille" organise son concours annuel de chasse sous marine dans la zone Natura 2000 du PNMI le 3 juillet 2016; Veuillez trouver ci-joint la déclaration; Je souhaiterais connaitre votre avis sur cette manifestation.

Cordialement

Hervé Argouarch
Pôle des Affaires Maritimes de Brest
30 bis quai Cdt Malbert
CS 11904
29219 cedex 2
0229612831